



**RENCONTRE ENTRE L'INTERSYNDICALE CFDT, CGT, FO
ET LA DIRECTION DU CENTRE HOSPITALIER
29 septembre 2015**

V1

LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

Dans le cadre du mouvement social débuté le 10 septembre 2015, et après examen des axes de revendications portés par l'intersyndicale CFDT, CGT et FO :

- la Direction du Centre Hospitalier a rencontré l'ensemble des partenaires sociaux le mardi 15 septembre 2015 afin de leur présenter 13 propositions en réponse à l'ensemble de leurs demandes ;
- les partenaires sociaux ont précisé leurs revendications le 28 septembre 2015. En réponse, le document ci-après synthétise les nouvelles propositions de la Direction , incluant les modalités de mise en œuvre et un calendrier.

1 - REVENDICATION DE L'INTERSYNDICALE : « POOL DE REMPLACEMENT».

« Création de véritables pools de remplacement de NUIT et de JOUR par pôle et sur les 3 sites pour rendre les équipes de nuit autonomes et pallier à un fort absentéisme. »

PROPOSITION N°1 :

La densification des pools de remplacement de jour et la création d'un pool de remplacement de nuit pour l'ensemble de l'Etablissement (site Yves Le Foll, PFE et Centre gériatrique des Capucins) sont validées.

La création de ces pools de remplacement permettra par ailleurs de mettre en œuvre le plan de résorption de l'emploi précaire en y intégrant des personnels titulaires.

MODALITES DE MISES EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Création d'un groupe de travail paritaire pour définir le règlement intérieur de ces pools et le périmètre envisagé (grades concernés, nombre d'agents) : octobre 2015.

MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU DISPOSITIF

Janvier 2016.

2 - STAGIAIRISATION

« - Mise en stage en décembre 2015 de tous les agents ayant une ancienneté antérieure à 2012, toutes catégories professionnelles confondues (avec organisation de concours sur épreuves et/ou sur titres si nécessaire). »

PROPOSITION N°2 :

D'ici la fin de l'année 2015 :

- Cent contractuels seront mis en stage, soit le double du nombre d'agents partis en retraite (49),
- Tous les contractuels ayant une ancienneté supérieure ou égale à 5 ans seront mis en stage.

MODALITES DE MISES EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Publication des concours : novembre 2015.

« - Mise en stage pour décembre 2016 de tous les agents ayant une ancienneté antérieure à 2013, toutes catégories professionnelles confondues (avec organisation de concours sur épreuves et/ou sur titres si nécessaire). »

PROPOSITION N°3 :

L'ensemble des contractuels ayant une ancienneté supérieure à 4 ans dans le limite de leur nombre actuel qui est de 72 sera titularisés en 2016.

MODALITES DE MISES EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Publication des concours : mars 2016 et novembre 2016.

« - A l'issu de ces deux années, application du protocole de stagiairisation présenté en information au CTE du 28 mars 2011. »

PROPOSITION N°4 :

Le protocole du 28 mars 2011 fera l'objet d'une nouvelle présentation en instances à la suite d'une négociation paritaire portant sur la question des ASH et en particulier sur le nombre de postes vacants susceptibles d'être proposés. A la suite de cette présentation, le protocole sera mis en œuvre par l'Etablissement.

MODALITES DE MISES EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Création d'un groupe de travail paritaire autour du protocole du 28 mars 2011 : octobre 2015.

Présentation du dispositif aux instances décembre 2016.

« Organisation de concours sur épreuves et/ou titres : minimum 2 par an pour chaque catégorie concernée. »

PROPOSITION N°5 :

Deux périodes de concours sur titres et/ou sur épreuves seront organisées chaque année par l'Etablissement.

MODALITES DE MISES EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Publication des concours en juin et décembre de chaque année.

« Au terme de 18 mois d'ancienneté, tout agent doit se voir proposer la reconduction de son contrat pour une durée d'un an, au terme duquel la stagiairisation lui sera proposée. »

PROPOSITION N°6 :

Propositions de contrat d'un an à l'ensemble des personnels contractuels ayant une ancienneté supérieure ou égale à deux ans.

Mise en stage d'ici 2017 de tous les contractuels ayant une ancienneté supérieure à trois ans.

MODALITES DE MISES EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Examen de l'ensemble des situations individuelles : dernier trimestre 2015.

Mise en œuvre opérationnelle du dispositif janvier 2016.

« Les durées d'interruption de contrat ainsi que la durée d'études promotionnelles doivent être prises en compte dans l'ancienneté globale des agents. »

PROPOSITION N°7 :

Concernant les interruptions de contrats il est proposé de ne prendre en compte que les périodes courtes (< ou = à trois mois)

MODALITES DE MISES EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Mise en œuvre opérationnelle du dispositif dès décembre 2015.

3- CONDITIONS DE TRAVAIL

« Arrêt des rappels intempestifs pour faire face à l'absentéisme et application de la réglementation en vigueur en matière de communication des coordonnées personnelles »

PROPOSITION N°8 :

La continuité du service public hospitalier peut conduire dans certaines situations exceptionnelles à des rappels de personnels. Pour autant, la création de pools de remplacement institutionnels doit permettre de limiter les rappels de personnels, sauf situation exceptionnelle.

Les modalités d'accès aux coordonnées personnels seront précisées.

MODALITES DE MISES EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Mise en œuvre opérationnelle du dispositif : décembre 2015.

« Arrêt du travail en alternance jour/nuit »

PROPOSITION N°9 :

Il est proposé de modifier la cartographie des emplois de sorte à autonomiser la majorité des équipes de nuit, sauf volonté expresse des équipes concernées.

MODALITES DE MISES EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Constitution d'un groupe de travail paritaire dans le cadre du Projet Social : octobre 2015.

Début de mise en œuvre du dispositif 1^{er} trimestre 2016.

« Accessibilité à la formation »

PROPOSITION N°10 :

Il est rappelé que l'Etablissement consacre une part importante de sa masse salariale au dispositif de formation continue soit 3,70 % contre une obligation réglementaire de 2,90%.

Dans ce cadre, la commission de formation constituée de façon paritaire, examine les priorités notamment en matière d'études promotionnelles.

MODALITES DE MISES EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Examen du dispositif en commission de formation : octobre 2015.

« Refus de tous projets de réorganisation induisant des amplitudes horaires dérogatoires »

PROPOSITION N°11 :

Une concertation nationale autour de la question des rythmes de travail et des horaires est en cours. L'Etablissement mettra en œuvre les recommandations issues de ce travail. Il est précisé que le travail en 12H ne constitue pas une règle dans l'Etablissement et doit rester dérogatoire en fonction des nécessités de l'organisation des soins et d'une concertation avec les équipes concernées.

MODALITES DE MISES EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Mise en œuvre immédiate.

« Octroi de travail à temps partiel pour tous les agents qui en feraient la demande »

PROPOSITION N°12 :

Il est proposé de réviser le protocole interne relatif au temps partiel afin d'une part :

- 1°) de favoriser l'autonomie des équipes de nuit
- 2°) de faire coïncider les publications de postes avec la procédure d'octroi du temps partiel.
- 3°) d'augmenter le nombre de postes proposés à 80% ou 90 % à hauteur de 50, étant entendu que ces possibilités peut induire une mobilité inter services.

MODALITES DE MISES EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Etude des demandes dans le cadre de la procédure institutionnelle : janvier 2016

« Respect du référentiel de gestion du temps de travail »

PROPOSITION N°13 :

Comme dans l'ensemble des établissements publics de santé, le référentiel de gestion du temps de travail s'appuie sur la réglementation en vigueur et est donc applicable dans l'ensemble des unités et secteurs de l'Etablissement. En fonction des problématiques exprimées par les partenaires sociaux un rappel sera le cas échéant effectué.

MODALITES DE MISES EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Mise en œuvre immédiate.

PROPOSITION N°14 :

Un groupe de travail paritaire sera mis en œuvre au dernier trimestre 2015 afin de définir les modalités d'exercice du droit de grève dans le cadre du service minimum. Le dispositif sera présenté aux instances en 2016.

MODALITES DE MISES EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Mise en place d'un groupe de travail en décembre 2015.

4- RESTRUCTURATION DES ACTIVITÉS

« Pas de nouveau projet de réorganisation sans les moyens humains et matériels nécessaires pour un fonctionnement en toute sécurité et répondre à l'attente des usagers. »

PROPOSITION N°15 :

L'adaptation de l'offre de soins au Centre hospitalier de Saint-Brieuc est un objectif fondamental de son Projet d'Etablissement. Il doit impérativement mettre à disposition de la population les derniers progrès de la médecine. Dans ce contexte, le développement des hôpitaux de jour et de semaine est inéluctable, tout comme l'adaptation des capacités du fait de la baisse des durées moyennes de séjours. Ces évolutions garantissent l'excellence de l'offre de soins du Centre Hospitalier et par conséquent son statut d'hôpital de référence. Néanmoins, les réorganisations doivent être accompagnées socialement ce qui suppose à la fois une concertation de l'ensemble des équipes concernées et la définition d'un cadre méthodologique prenant en compte le parcours professionnel de chaque agent.

MODALITES DE MISES EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Présentation aux partenaires sociaux des grands axes de réorganisation envisagés dans le temps du Projet d'Etablissement.

Présentation aux partenaires sociaux d'un cadre méthodologique précisant les modalités de mise en œuvre des projets et de conduite du changement : indicateurs RH, modalités de concertation, priorisation en termes d'affectation pour les personnels concernés.

Saint-Brieuc le 29 septembre 2015